



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
DL-2023-13**

Date de la convocation : **10/03/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **11**

Nb Conseillers représentés : **2**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix sept mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. GIANSILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Angé représenté par M. ANTONI Francis,

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement – Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 21/09/2022, le Conseil a approuvé la mise en place d'un système de réservation en ligne et de visite de l'église Saint-Michel qui s'inscrit dans la politique de mise en valeur du patrimoine de la commune. Cet outil proposera notamment aux visiteurs un parcours de visite interactif, via un système guide multimédia, agrémenté d'explications et de commentaires sonores sur le contexte historique et sur les différentes représentations figurant sur l'église.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, selon le programme suivant :

MONTANT DE L'OPERATION

Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel

Selon devis **12 889,35 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70 %	9 022,00 €
Commune	30 %	3 867,35 €
TOTAL		12 889,35 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Le Maire
M. Claude FLORI**



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212001721-20230317-1_DL-2023-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023
Publication : 24/03/2023

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**